



Ceci est la première d'une série de newsletters sur les Cherpines

Les Cherpines se décident maintenant L'avenir de notre commune est en jeu!

Depuis 2011, le dossier des Cherpines a déjà représenté 15 classeurs fédéraux, des milliers d'heures de travail: études de dossiers, rédactions de courriers et d'articles, rencontres avec les autorités cantonales et communales, les promoteurs, actions inter-associatives et auditions au Grand Conseil. L'ASC a ainsi effectué un immense travail bénévole pour la population dans le souci de la sauvegarde de la qualité de vie à Confignon.

Le grand projet des Cherpines comprend les zones Rolliet, Cherpines II, incluant la zone sportive et culturelle, la zone industrielle Ecoparc des Cherpines. Mise à part le PAV, c'est de loin le plus grand développement dans le canton de Genève.

Les habitants de Confignon ont tout intérêt à s'intéresser de plus près à ce projet. Les enjeux pour la commune sont déterminants pour l'avenir du village, tant du point de vue de la mobilité, de la densité, des finances que de l'environnement.

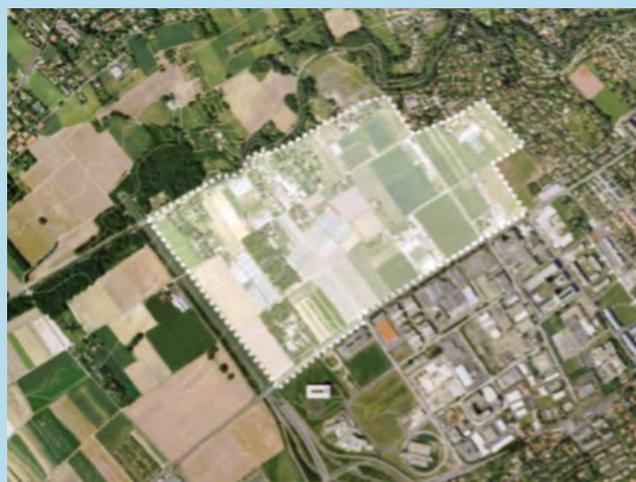
Le coût des infrastructures de ce projet pour une commune de 4549 habitants est démesuré et disproportionné par rapport à sa taille actuelle. Alors que Confignon n'a pas fini de rembourser les dettes liées aux investissements pour le quartier de Cressy (Construit entre 2000 et 2010).

La protection de l'Aire et de sa biodiversité est aussi un élément dont le canton devra tenir compte afin que le très fort impact humain futur ne bouleverse pas l'écosystème de ce lieu emblématique. (Voir page 3-protéger le vallon de l'Aire)

Billet de la présidente

Bienvenue à «Bétonville»

Genève grandit pour le meilleur et... pour le pire. Le pire étant incarné par une urbanisation intensive trop rapide, une densité trop importante et des constructions sans caractère. Genève devient banale et étouffe sous une mobilité de transit mal maîtrisée. Son territoire exigu enclavé entre la France et le canton de Vaud est à l'opposé de son attractivité et de son développement, ce qui représente une inquiétude pour l'environnement, la santé et le bien-être des habitants. Attirante pour de nombreuses raisons dont jusqu'à peu sa qualité de vie entre lac, campagne et montagnes, la belle subit aujourd'hui tous les outrages et le contre-coup de sa notoriété et de son attractivité. En effet, cet attrait



En pointillé sur la carte, les 58 ha des Cherpines

Les Cherpines 58 ha - 3'800 logements/10'000 habitants

Cherpines II Confignon 24 ha - 2800 logements/ 7'000 habitants

Densité de la population: 29'167 habitants par km², bien plus forte qu'en ville de Genève.

Aujourd'hui, Confignon 4'549 habitants.

Demain, 12'000 habitants, deux fois et demie la population actuelle!

Rappel des dates historiques marquantes

2010 – Adoption Grand Conseil modification des limites de zones

2011 – Référendum contre la modification des limites de zone

2013 – Adoption PDQ les Cherpines

2017 – Densification supplémentaire de 30% Cherpines II et 10% Rolliet

2018 – Adoption par le Conseil d'Etat du PLQ Rolliet

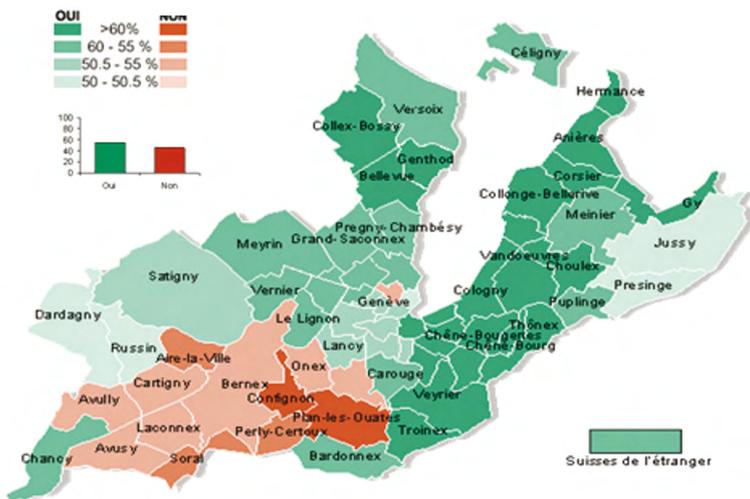
engendre des dégâts collatéraux dont la disparition de ses terres agricoles, de sa biodiversité, de son patrimoine bâti et de ses arbres centenaires majestueux, pour accueillir la minéralisation et ses îlots de chaleur. Ce canton-ville nage en plein paradoxe, d'un côté préserver, de l'autre grandir. D'où l'émergence de ces grands quartiers sans âme, dont celui des Cherpines.

...

Appel: Notre région et le village de Confignon sont en constante évolution. Nous avons besoin de forces vives pour continuer à agir afin de préserver notre qualité de vie. C'est pourquoi nous recherchons une ou des personnes pour renforcer notre comité.

Association pour la sauvegarde de Confignon et environs (ASC) – info@asconfignon.ch
Tél. 022 757 59 20 – Margareth Robert-Tissot,
Ch. des Marais 16, 1232 Confignon

Résultats de la votation du 15 mai 2011 sur les Cherpines



Aujourd'hui, le déclassement des 58 ha aux Cherpines ne serait probablement plus accepté par les citoyens. Déjà en 2011, 44,4% de la population genevoise et 60% des habitants des communes voisines s'étaient prononcés contre le déclassement des terres agricoles, soit Confignon, Plan-les-Ouates, Onex et Bernex tout particulièrement. **La population s'était en outre exprimée sur un écoquartier à taille humaine et non pour une cité satellite! (voir photo p4).** Ce score est remarquable compte tenu des parties en présence: les citoyens contre les promoteurs et l'Etat. Ce résultat démontre qu'à l'époque, la population était déjà très sensible aux déclassements des terres agricoles. On peut dire aujourd'hui, sans mentir, que **les citoyens ont été encore une fois bernés.**

Tant d'ateliers de «concertation» qui n'en ont pas été vraiment, de forums citoyens et de réflexions sur la qualité de vie des habitants des nouveaux quartiers et la préservation de leur environnement, pour finalement imposer aux Cherpines une surdensification d'environ 40% sur tout le périmètre et un bâti qui dépasse celui du quartier de l'Etang... avec 4 fois plus d'habitants!

L'histoire se répète car la relative pauvreté de Confignon par rapport à Bernex et Onex lors de leur scission en 1850 a eu une influence directe lors des négociations du partage des territoires. Comme un miroir qui nous renvoie au passé, on retrouve dans le projet des Cherpines le même sentiment d'inégalité et d'impuissance liées à son territoire et à ses finances, entre une commune riche Plan-les-Ouates et une commune pauvre Confignon, endettée depuis plus de 20 ans par la construction du quartier de Cressy 2000-2010, (12,6 ha - 600 logements), bien plus modeste que celui des Cherpines (24 ha - 2'800 logements).

Tout au long de la précédente décennie, l'attitude des autorités de Confignon fut parfois surprenante. Après une léthargie et un laisser-faire de plusieurs années qui arrangeaient bien la commune voisine de Plan-les-Ouates, les promoteurs et le canton, les autorités de Confignon ont eu un sursaut de fierté avec l'arrivée d'une nouvelle législature en 2020 qui a essayé de défendre les intérêts de leurs administrés et de leur commune contre le rouleau compresseur de l'Etat. Sursaut hélas bien vite étouffé par des résistances d'un autre temps et des querelles de clocher profondément destructrices pour l'avenir de Confignon.

L'ASC, comme à l'époque de l'autoroute, reste très présente et vigilante, même si à l'impossible nul n'est tenu. Nous avons prouvé à l'époque que l'impossible était possible et le tunnel de Confignon fut bien creusé. **Les Cherpines représentent un danger aussi fort que celui que fut l'autoroute en son temps.**

Mot de la Présidente : Margareth Robert-Tissot

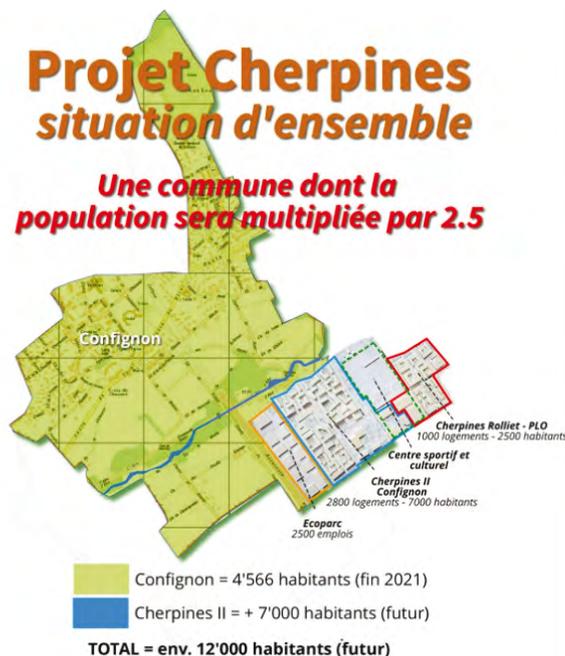
Les Cherpines en bref...

Une cité-satellite dans la plaine de l'Aire

En 1996 déjà le canton en parlait, sans que curieusement Confignon ne fasse aucune objection alors que pour la commune, les coûts financiers et sociaux de ce futur quartier n'étaient pas cohérents avec sa taille et ses finances. Déjà à ce stade, les autorités communales confignonaises ne se sont pas montrées à la hauteur de l'enjeu et ne se sont pas opposées au canton.

Projet Cherpines situation d'ensemble

Une commune dont la population sera multipliée par 2.5



Dès 2009, tout s'est accéléré et de référendum en déclassement, les habitants ont vécu en sursis avec ce projet dont ils ont cessé de prendre la réalisation au sérieux. Beaucoup disaient que «les Cherpines» ne se feraient jamais! Eh bien ils se trompaient! L'année 2022 voit le projet des Cherpines se concrétiser avec le début de construction de son premier quartier, le Rolliet à Plan-les-Ouates. Il sera suivi bientôt de Cherpines II, quartier trois fois plus grand, à Confignon.

Quatorze ans que le futur 'quartier' des Cherpines est officiellement en gestation. Ce n'est pas étonnant car ce 'quartier' est problématique sur bien des points:

- Il est situé dans un lieu enclavé entre l'autoroute de contournement, l'Aire, la zone villas des Verjus et la zone industrielle ZIPLO. Ce lieu est un véritable cul de sac pour la mobilité qui pour se libérer risque de détruire le vallon de l'Aire et ses alentours si précieux pour nos concitoyens.
- Il sera édifié sur une plaine alluvionnaire, résultante du lac qui s'y trouvait il y a des milliers d'années et qui a laissé une nappe phréatique peu profonde au retrait du glacier. Ces terres alluviales sont idéales pour l'agriculture mais elles occasionneront des problèmes techniques et des surcoûts importants aux constructions. Même l'OFROU a investigué et déclare que la présence de la nappe du genevois, qu'il faut protéger, limite la profondeur des fondations. On se souvient aussi des sables mouvants qui ont provoqué bien des soucis aux entreprises lors de la construction du tunnel de Confignon. Madame Blanchet nous a rapporté une anecdote qui ne manque pas de sel: lorsque la terre s'est effondrée lors de la construction du tunnel, un engin de chantier s'est enfoncé dans le sol et les ouvriers n'ont pas pu le retirer. Il serait toujours enterré sous le tunnel de Confignon comme pour témoigner de la folie des hommes.

Trois conseillers d'Etat successifs ont présidé au destin de ce futur quartier qui ne se construit pas sur des friches industrielles comme le quartier de l'Etang, mais sur des terres agricoles entourées d'un écrin de verdure composé de l'Aire, de son vallon et de ses bois.

Aujourd'hui, cette cité-satellite va accueillir 10'000 habitants sur l'entier de son périmètre comprenant le Rolliet sur Plan-les-Ouates (2500 habitants) et Cherpines II sur Confignon, le solde. Notre commune en logera le plus grand nombre puisque 7'000 habitants se rajouteront aux 4549 actuellement présents à Confignon. **Une difficile intégration se prépare tant du point de vue social que financier et une dette colossale pèsera sur les générations futures pendant de nombreuses décennies.**



Plan Localisé de Quartier (PLQ) Cherpines II

Le PLQ des Cherpines II est le premier du genre, à savoir un PLQ d'ensemble «à trous», c'est-à-dire que «seuls les espaces publics et les surfaces occupées par les équipements publics sont indiqués.

Les pièces urbaines qui accueilleront du logement et des activités sont laissés vides, mais la répartition des droits à bâtir est indiquée avec la surface de logements ou d'activités inscrites dans chacune des pièces. Le PLQ d'ensemble intègre également un tableau de répartition des droits à bâtir qui précise d'où ils viennent et sur quelles pièces urbaines ils seront réalisés».

A partir du moment où le PLQ d'ensemble entrera en force, la densité et les prix des terrains seront fixés et les promoteurs pourront convertir les promesses de vente en achat.

En même temps, la commune sera obligée d'investir dans les équipements publics (école primaire, réseaux et chemin communaux) pour un montant astronomique. Certes la commune pourra à terme récupérer une partie de ces investissements via la taxe d'équipement due par les promoteurs quand les autorisations de construire seront approuvées (LGDZ art 3A), mais des années voir des décennies peuvent s'écouler entre le PLQ d'ensemble et les autorisations de construire.

Sans surprise, le PLQ d'ensemble a été accepté en mai 2024 par le Conseil Administratif assorti de 25 conditions dont plusieurs ont été enlevées depuis. Malgré la promesse de la commune de les rendre publiques, l'ASC n'a pas pu les obtenir, ni les réponses du Conseil d'Etat.

Sont-elles si complexes que le simple citoyen ne peut pas les comprendre? Ou est-ce un manque de transparence?

Vers la faillite annoncée de la commune?

Le projet des Cherpines va coûter plus de 200 millions d'investissements pour les équipements publics (école, routes, canalisations, etc) à la charge de Confignon, équivalent à 12 fois le budget communal ou 100 fois l'autofinancement annuel.

La commune ne pourra pas financer ces investissements avec ses revenus habituels alors que son budget total 2024 est de CHF 17 millions dont 2 millions d'autofinancement pour les investissements. En approuvant le PLQ, le Conseil Administratif, le Conseil Municipal et l'Etat peuvent-ils mettre Confignon dans une situation financière intenable?

Protéger le vallon de l'Aire

Les enjeux aux Cherpines sont nombreux, sachant que ce nouveau quartier, presque une nouvelle ville, située au bord de la rivière, doit générer ses propres espaces verts plutôt que de considérer que l'Aire et ses environs font partie du périmètre bâti des Cherpines. La collectivité a pourtant déjà investi près de 100 millions pour sa renaturation qui a été plébiscitée par le public et les experts puisqu'elle a obtenu de nombreux prix, notamment le prix du Paysage du Conseil de l'Europe remis le 10 juin 2021. Qu'advient-il de ces espaces avec 10'000 habitants supplémentaires et des immeubles si proches? **Le périmètre de la rivière, les terres agricoles proches du quartier ainsi que les bois ne peuvent donc pas être considérés comme une zone verte remplaçant la verdure d'un quartier trop densifié.**



Où en est-on en 2024?

Le projet Cherpines II Confignon, de la taille du Lignon et comme lui entièrement détaché du noyau villageois existant, est entré dans sa phase décisive d'approbation: l'acceptation du Plan Localisé de Quartier (PLQ) par le conseil municipal alors que le Conseil Administratif a déjà donné son aval sous conditions en mai 2024. La densité générale étant déjà fixée dans le PLQ à approuver, il reste très peu de latitude dans la suite du projet si ce n'est la densification extrême des pièces urbaines. Ce PLQ de 24 ha représente 7 îlots dont 5 de logements (2'800 logements au total et 7'000 habitants), l'école primaire de 24 classes et une école secondaire II, le parc des Charrotons et les Jardins de l'Aire.

S'il est accepté par le Conseil Municipal, la population ne pourra plus en corriger les erreurs, sauf peut-être en cas de référendum, puis de recours! La commune sera alors obligée de financer les équipements publics obligatoires pour une somme colossale que Confignon ne pourra pas payer, ce qui risque de l'obliger à augmenter rapidement les impôts en laissant des dettes sur plusieurs générations.

La réalité du Rolliet dès 2026

Un aperçu des immeubles Cherpines Rolliet - un remake de la cité nouvelle d'Onex?



La trahison du canton...

**PROMIS, UN ECOQUARTIER
À TAILLE HUMAINE**

image brochure Etat 2011



**PRÉVU:
ACTUELLEMENT
UNE VILLE HAUTE
ET TRÈS DENSE**

écoparc Confignon

Cherpines II Confignon

Centre sportif et culturel
Plan-les-Ouates

Le Rolliet
Plan-les-Ouates



Information publique du 8 octobre 2024 à la salle communale de Confignon en présence des autorités. Dans le cadre de l'enquête publique qui suivra mais dont les dates ne sont pas encore fixées, les habitants pourront faire leurs observations auprès du Département du Territoire. **Venez nombreux vous informer!**

Le dialogue entre associations et promoteurs est-il possible?

Le Département du Territoire campant sur ses certitudes et ses positions, les associations, déçues par les futurs bâtiments du Rolliet, ont approché les promoteurs pour savoir s'il était possible de réaliser une image du PLQ Cherpines II plus proche de leur souhait. L'ASC les a rencontrés plusieurs fois y-compris les architectes urbanistes, responsables du futur projet de Cherpines II. La version définitive sera présentée aux associations membres de Cherpines Autrement le 11 octobre 2024. A suivre...

Aux acteurs de la construction nous aimerions dédier la phrase de William Arthur Ward:

«C'est impossible dit la fierté, C'est risqué dit l'expérience, C'est sans issue dit la Raison, Essayons murmure le Cœur». En effet, nous attendons de vous plus de rondeurs dans les formes, de l'harmonie, de la beauté, des couleurs, du bois, de la pierre, de la brique bref plus d'amour

dans la conception de vos projets pour Cherpines Confignon car au bout ce seront des êtres humains qui habiteront ces immeubles!



La plaine de l'Aire vue du coteau, un patrimoine à protéger absolument pour la respiration de Confignon, Perly, Lully et Plan-les-Ouates!

Devenez membre de l'association asconfignon pour la Sauvegarde de Confignon et environs

Agissons ensemble pour notre environnement et notre qualité de vie!

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

**Cotisations annuelles
CHF 40.- p/ famille ou individuel
CHF 10.- jeune jusqu'à 25 ans**

COMPTE BANCAIRE de l'ASC
IBAN CH46 8080 8004 8058 8726 5

Jean-Marie De Both
Association pour la Sauvegarde de Confignon
et environs - 1232 Confignon



www.asconfignon.ch